Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_04_021126-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_04_02112026

Convention d'occupation du domaine public – Gymnase – Entente Sportive Pierre-Châtel

Madame le Maire rappelle les conventions signées pour les hivers 2024-25 et 2025-26 avec l'association « Entente Sportive Pierre-Châtel » pour l'utilisation du gymnase communal pour son activité football.
Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec des adaptations d'horaires d'utilisation, pour la période du 1er décembre 2026 au 28 mars 2027. Il est proposé de fixer une redevance de 864.50 € pour la période d'utilisation et aux créneaux indiqués dans la convention.
Le renouvellement de la convention sera soumis à une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Entente Sportive Pierre-Châtel » pour l'utilisation du gymnase communal du 1er décembre 2026 au 28 mars 2027.

DIT que le montant de la redevance est fixé à 864.50 € pour la période susmentionnée.
La convention sera annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_04_021126-DE

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.